

Hermillon
Mairie

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2006

Bulletin communal

N° 48

Présents : Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROUD, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine BAROU- MORRUGARES, Patrick ALLARD, Patrick DEIANA, René VOISIN.

Absent représenté : André BOCHET (procuration à Yves DURBET)

Ordre du jour

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la dernière séance
- 3 - Droit de préemption
- 4 - Remembrement - Aménagement - travaux connexes
- 5 - Demandes de subvention
 - 1) aménagement handicapés devant la mairie
 - 2) travaux salle polyvalente
- 6 - Biens sans maître
- 7 - Attribution de subvention
- 8 - Indemnités de fin de stage
- 9 - Questions diverses

Etat Civil Mariage

27/05/2006

LEBON Krystelle et
VIALLET Pierre

1 - Secrétaire de séance :
Jean DURIEUX

2 - Approbation du compte rendu de la réunion du 25 avril 2006.

DECISIONS

3 - Droit de préemption

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle n° E 537 « La Rua ».

Vote : unanimité

4 - Remembrement- Aménagement - Travaux connexes -

Yves Durbet présente les résultats du questionnaire adressé à chaque propriétaire pour la partie urbanisable. Il précise qu'il convient de réaliser les travaux connexes prévus par l'opération et il propose de lancer une consultation pour le choix du maître d'œuvre et de rechercher une assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Vote : unanimité

De plus, le maire souhaite interroger l'ASADAC (organisme spécialisé) pour mettre en place sur la commune un régime de taxes adaptées à l'évolution de la situation et leur demander de réaliser une étude à ce sujet.

Vote : unanimité

5 - Demandes de subvention

Deux dossiers en cours d'étude peuvent faire l'objet de demande de subvention, il s'agit de :

1) Aménagement accès handicapés devant la mairie

- sollicitation du conseil général et recherche d'autres organismes.
Vote : unanimité

2) Travaux salle polyvalente

(réfection de la salle des Echos, située au rez-de-chaussée)
- sollicitation du conseil général.

Vote : unanimité

6 - Biens sans maître

Le maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du conseil municipal du 6 septembre 2005 celui-ci l'a autorisé à engager la procédure dite de « biens sans maître » pour deux bâtiments :

1) la fruitière

2) la chapelle de l'Echaillon

Les propriétaires ne se sont pas fait connaître dans le délai réglementaire de 6 mois, dès lors les immeubles sont présumés sans maître. Ils peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ses droits.

Informations

Présentation-dédicace
de l'ouvrage
« Les pionniers du
Téleski »
par l'auteur
Pierre Montaz
le
vendredi 23 juin 2006
à la salle polyvalente
à 18 H

Messe à la Platière
Dimanche 09 juillet
2006

La conférence sur
l'aluminium prévue le
7 juillet 2006 est
reportée au mois de
septembre

Fête de l'enfance et de la jeunesse

La Communauté de
communes Cœur de
Maurienne organise
pour la première fois
la fête de l'enfance et
de la jeunesse avec le
soutien de très nom-
breuses associations
le :
01/07/2006
au
Plan d'eau des
Oudins à
Villargondran
Au menu :
Initiation à la
capoeira, au cirque,
au judo et au théâtre,
tournoi de foot,
contes, concerts, etc...
Coup d'envoi de la
fête à 14 H

Après avoir délibéré, le conseil
municipal :

- ✍ exerce ses droits pour le motif suivant : « bâtiments en très mauvais état »
- ✍ décide que la commune s'appropriera ses biens dans les conditions prévues par les textes
- ✍ charge le maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Vote : unanimité

7 - Attributions de subvention

Danielle Bochet propose de verser une subvention de 120 € à l'Association Capoeira . Trois jeunes d'Hermillon sont adhérents.

Vote : 14 pour - 1 abstention

Le conseil municipal décide de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 80 € pour la prestation effectuée lors de la fête des mères.

Vote : 14 pour - 1 abstention

8 - Indemnités de fin de stage

Thomas Rabiller a effectué un stage d'école à la médiathèque pendant 10 semaines. Il a beaucoup travaillé sur les sites du salon du livre et de la commune. Il a aussi assuré le fonctionnement et les permanences de la médiathèque à la satisfaction générale.

Le conseil municipal décide de lui allouer une indemnité de stage d'un montant de 800 € et de lui rembourser ses frais de déplacement.

Vote : unanimité

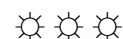
9 - Questions et informations diverses

Jean-Jacques BEROUD
intervient au sujet de la tranchée devant l'usine d'Hermillon qui aurait du faire l'objet de travaux de finition. Il propose au conseil municipal de prendre une délibération pour faire réaliser les travaux dans les plus brefs délais.

Vote : 14 pour - 1 non participation au vote



Jean DURIEUX informe que les locaux du SIRTOM vont être transférés à St Julien Montdenis dans l'ancien garage Renault.



François ANDRE informe que :

- ✍ Les travaux du clocher ont permis de réduire le bruit des cloches de 15 décibels
- ✍ L'ouverture des plis pour les travaux du quartier de la Rua aura lieu le 29 juin 2006 à 18 H 30
- ✍ Le jeux à l'école d'un montant de 10.845 € a été commandé
- ✍ 18 jeunes sont embauchés pour l'été.
Yannick Grand va réaliser un recensement du patrimoine communal
- ✍ La course de l'Arvan-Villard passera le 14 juillet
- ✍ L'utilisation du jeux de boules en nocturne est possible, la clé pour l'éclairage est disponible en mairie

Olivier POLAUD intervient au sujet :

- ✍ Des poussières très importantes dégagées par la carrière Apprin. Un courrier de sensibilisation sera adressé à l'exploitant afin qu'il renforce les mesures de prévention.
- ✍ Du chemin d'accès au pied de la cascade qui n'est pas mis en valeur. Ce chemin a été dégagé par les chasseurs mais il est dangereux et ne sera pas balisé

Yves DURBET informe :

- ✍ Que la Direction Départementale de l'Équipement a établi une proposition de signalétique pour la traversée du village du « Pont de la Scie » au Pont de la RD 77. Après discussion, le choix d'une zone « 30 » est retenu et sera donc signalée en conséquence.
- ✍ De l'installation par l'organisme « L'Air des Pays de Savoie » d'une remorque-laboratoire devant la mairie pour effectuer des mesures sur la qualité de l'air. (2 semaines par trimestre pendant un an).
- ✍ Qu'en vue de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable une rencontre aura lieu prochainement avec les quatre communes concernées (Hermillon, Pontamafrey-Montpascal, Le Chatel et Montvernier). Des documents établis par le conseil général serviront de base de discussion au lancement d'une consultation pour le choix du bureau d'études chargé de réaliser cette opération
- ✍ De la demande d'un particulier pour acquérir un terrain communal en vue de la construction d'une maison individuelle. Il pose une question au conseil municipal : est-ce que la commune veut vendre ses parcelles constructibles dans l'immédiat ?
Le conseil municipal décide d'attendre l'évolution du projet.
- ✍ Que Monsieur Polaud Alain a souhaité ne pas se représenter au poste de directeur de l'Association Foncière Pastorale. Le conseil syndical est prévu le vendredi 16 juin 2006.
- ✍ D'une accident dans la combe des Fourneaux. Deux vaches et deux veaux se sont dérochés. Ils ont été évacués par hélicoptage



CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES, VILLAGES ET MAISONS FLEURIES 2006

Les personnes souhaitant faire parti du jury communal pour le concours des maisons fleuries sont priées de se faire connaître en mairie avant le 30 juin 2006. Le concours est soumis à des règles départementales qui imposent les critères suivants :

- ✍ le décor doit être visible de la rue et fleuri au moment du passage du jury, vers la mi-juillet,
- ✍ L'ensemble doit être harmonieux
- ✍ Le choix des plantes et des couleurs sera apprécié, ainsi que la propreté et l'entretien général du décor.



LOISIRS D'ETE

Les centres de loisirs

Cet été, les centres de loisirs le Carrousel et les Chaudannes à St Jean de Maurienne ouvriront leurs portes aux enfants de 7 à 12 ans, du lundi 10 juillet au vendredi 25 août. Au programme : des jeux, des sorties, du camping, des piques-niques, des baignades, des activités sportives, artistiques, techniques. Une rencontre ludique « intercentres de loisirs » est prévue avec les centres de loisirs de la vallée. Le vélo sera également à l'honneur lors de la semaine thématique. Le programme complet ainsi que les modalités de fonctionnement seront diffusés à chaque enfant scolarisé dans les écoles de la Communauté de communes, trois semaines avant le début des séjours.

Les inscriptions auront lieu au Service Enfance à St Jean de Maurienne, aux horaires indiqués ci-dessous.

Les inscriptions auront lieu au Service Enfance à St Jean de Maurienne, aux horaires indiqués ci-dessous :

Du lundi 19 au vendredi 23 juin :

Lundi 19 juin de 13 h 30-18 h 30

Mardi 20 juin de 10h-12h/13h30-18h30

Jeudi 22 juin 16h30-18h30

Vendredi 23 juin 16h30-18h30

Pendant les vacances :

Les mercredis 18h30-20h

Contact

Service Enfance
Place de la Cathédrale
St-Jean-de-Maurienne
04 79 64 48 21
Enfance@coeurdemaurienne.com

Les vacances avec l'Espace jeunes

Tout l'été, l'équipe de l'Espace jeunes propose des excursions, des séjours et des ateliers pour les jeunes de plus de 11 ans de Cœur de Maurienne et du canton de St Jean de Maurienne. Les animateurs organisent le programme en fonction des souhaits et de la motivation des jeunes adhérents. Les adolescents deviennent alors acteurs de leurs vacances en concrétisant leur projet. A travers ces temps de loisirs, ce sont des valeurs comme l'autonomie, le respect, l'engagement... qui sont abordées.

Contact

Espaces jeunes
Avenue du Mont cenis
St Jean de Maurienne
04 79 59 94 95
www.coeurdemaurienne.com

HABITAT

Des aides pour améliorer votre logement

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH 2002-2005) a connu un succès important : plus de 470 opérations représentant 7,8 M d'euros de travaux, pour un montant de subvention de près d'1,5 euros!

Pour répondre à un réel besoin des propriétaires, il a été décidé de la reconduire en 2006. Elle interviendra toujours sur la réhabilitation de logements de résidences principales. En effet, à cette OPAH, une nouvelle devrait succéder (2007-2012), destinée principalement aux propriétaires bailleurs et seulement aux propriétaires occupants concernés par leur maintien à domicile. Vous pouvez donc obtenir une subvention, sous réserve de faire réaliser les travaux par une entreprise et de déposer votre dossier de demande de subvention avant la fin de l'année 2006. Cette allocation s'applique à toute amélioration de votre habitat : ravalement de façade, réfection de la toiture, chauffage, isolation, changement de la baignoire en douche...

Contact

Maison de l'habitat
37 rue Ducroz
St Jean de Maurienne
04 79 64 38 86
Calpact-
maurienne@wanadoo.fr

ENVIRONNEMENT

Des aides pour les énergies renouvelables

Cœur de Maurienne a versé, en 2005, une participation de 10 000 euros aux 24 installations faisant appel aux énergies renouvelables. Profitez, vous aussi, de cette aide financière sur les équipements suivants : récupérateur d'eau de pluie (à partir de 500 L), chauffe-eau solaire, système solaire combiné, centrale photovoltaïque, chauffage bois automatique.

Contact

Cœur de Maurienne
Secrétariat général
04 79 64 11 44